



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du mardi 16 janvier 2024 à 20 h

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 16 janvier 2024 sur convocation régulière.

La présidence de séance a été confiée à Monsieur Max RASPAIL, maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres :

Présents : Max RASPAIL, Jean-François BOREL, Jalila IKHARKHAREN, Frédéric ORTOLAN, Laurence ESTEVE, Clémence BROUSSE-RIMBERT, Stephan VIRET, Guilhem MGHAIETH, Annie CACERES, Bernadette NUVOLOSO, Vincent FAVIER, Ludovic MAURIZOT, Rémi VILLON, Pierre NICOLAS,

Absents excusés : /

Ont donné pouvoir : /

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H, et constate que le **quorum** est atteint.

Frédéric ORTOLAN est désigné **secrétaire de séance**.

Monsieur le Maire propose une minute de silence en hommage à Monsieur Jérôme POITEVIN, 1^{er} adjoint de la commune, récemment décédé. Puis il prononce un discours en sa mémoire.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le maire dit ne pas avoir pris **de décision directe** en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du conseil municipal du 25 mai 2020.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dossiers à débattre selon **l'ordre du jour** présenté sur la convocation de la séance :

-lecture du PV de la séance du 12 décembre 2023

- Réduction des postes d'adjoints au Maire – annule et remplace la délibération du 25-05-2020 n°2020-25-05-02

-Election des délégués au syndicat Rhône-Ventoux pour les compétences en eaux potables et assainissement collectif et non collectif – annule et remplace la délibération du 15-06-2020 n°2020-15-06-05

-Désignation des représentants de la commune auprès du syndicat mixte de gestion du parc naturel régional du Mont Ventoux – annule et remplace la délibération du 28-10-2020 n°2020-28-10-02

Lecture du procès verbal de la séance du 12 décembre 2023

Objets : - Personnel communal – création de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
-Convention avec la Mairie de Sault – répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques de Sault
-Lotissement « Clos de Saint Estève » - Aménagement paysager des espaces publics et demande de subvention
-Signature du Contrat Canal n°2 de Carpentras pour la période 2022-2027
-Développement des énergies renouvelables (E.N.R.) – zones d'accélération des E.N.R. sur le territoire de Blauvac

Le Maire fait lecture du P.V.

Le Conseil Municipal ne fait aucune remarque.

Le P.V. est adopté et signé.

Délibération n° 1

Objet : **Réduction du nombre d'adjoint au Maire – annule et remplace la délibération du 25-05-2020 n°2020-25-05-02**

le Maire expose : le nombre d'adjoints était de 3. Suite au décès de Monsieur Poitevin alors 1^{er} adjoint, il est nécessaire de réduire le nombre d'adjoint. Ainsi les adjoints suivants montent d'une échelle.

Le Maire propose :

- De supprimer un poste d'adjoint

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de réduire le nombre de postes d'adjoint à 2.

Délibération n° 2

Objet : **Election des délégués au syndicat Rhône-Ventoux pour les compétences en eaux potables et assainissement collectif et non-collectif – annule et remplace la délibération du 15-06-2020 n°2020-15-06-05**

Le Maire expose : la commune était représentée par M. RASPAIL et M. POITEVIN en tant que titulaire, M. VIRET et M. NICOLAS en tant que suppléants

Le Maire propose :

- Délégués titulaires : M. RASPAIL et M. BOREL
- Délégués suppléants : M. VIRET et M. NICOLAS

Le Conseil Municipal adopte les propositions de Monsieur le Maire à l'unanimité.

Délibération n° 3

Objet : Désignation des représentants de la commune auprès du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux – Annule et remplace la délibération du 28-10-2020 n°2020-28-10-02

Le Maire expose : étaient représentant de la Mairie : M. POITEVIN et Mme ESTEVE

Le Maire propose :

- Délégué titulaire : M. RASPAIL
- -Déléguée suppléante : Mme ESTEVE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette proposition.

Délibération n° 4

Objet : Signature du Contrat de canal n°2 de Carpentras pour la période 2022-2027

Le Maire expose : Ce contrat a pour objectif de favoriser une approche concertée et participative de la gestion de ressource en eau et des ouvrages en impliquant les acteurs ayant un lien avec le Canal. La mise en œuvre de cette démarche passe par la signature du dossier définitif du contrat de canal composé de 4 documents

Le Maire propose : de signer ce contrat qui vise notamment à améliorer la coopération entre les collectivités locales et l'ASA du Canal de Carpentras.

Cette signature acte la volonté des partenaires à respecter les engagements inscrits dans le document contractuel et à s'impliquer dans la mise en œuvre des actions prévues.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les termes du contrat et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour le signer.

La séance est levée à 21h00.

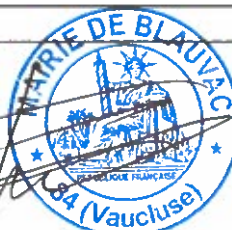


Il est fait lecture de ce procès-verbal, est arrêté au commencement de la séance du 13.03 - 2024.

(1) Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et adopté à l'unanimité.

(1) Observations des élus: _____

Monsieur ou Madame *Frédéric Ortolan*
Secrétaire de la séance



Max Raspail,
Maire de Blauvac

P.V. publié sur le site internet de la Mairie (blauvac.fr) et mis à disposition du public en format papier le 15.03.2024 (dans la semaine qui suit le cours de la séance au cours de laquelle il a été arrêté).

(1) rayer la phrase inutile

